

ture, c'est, par le fait même, le placer au-dessus de la sainte Vierge, des anges et des saints, et faire de ce malheureux, l'égal de Dieu. Cet acte est certainement un péché, même lorsqu'on n'ajoute pas foi à ces prétendus diseurs de bonne aventure, et qu'on va les consulter simplement par curiosité ou par amusement.

Il suffit, du reste, pour savoir à quoi s'en tenir, de se rappeler son petit catéchisme, qui répond, page 58, à cette question : « Est-il permis de faire usage de sorcellerie et de charmes, ou d'ajouter foi aux rêves, aux charlatans, aux diseurs de bonne aventure ? Réponse :

« Non, cela n'est pas permis, parceque ce serait attribuer à des êtres créés des perfectionns ou un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu seul. »

Les diseurs de bonne aventure ne sont donc que de vulgaires imposteurs, malgré la réclame de certains journaux peu avisés; et les dupes qui vont leur payer une consultation sont pour le moins d'une grande naïveté.

#### A travers les Journaux

On lit dans l'*Oiseau-Mouche* :

« A part quelques étrangers qui ont tort de parler de choses qu'ils ne connaissent pas, les journalistes canadiens savent que les collèges classiques sont bâtis, presque tous, avec les économies des curés et les salaires des professeurs ecclésiastiques. Ainsi le corps enseignant de notre Séminaire n'a certes par la prétention de faire plus que les autres. Hé bien ! En supposant que nos professeurs gagnent autant que le plus petit instituteur de la Cité de Montréal, et en retranchant de cette somme le salaire et la pension qu'ils reçoivent, on constate qu'ils versent chaque année \$10,000 dans la caisse de l'éducation. Et ces \$10,000 sont dépensées annuellement pour donner un éducation presque gratuite à la jeunesse de notre vaste et intéressante région. »

« N'avouera-t-on pas que ces mêmes professeurs doivent avoir autant d'intérêt à bien faire fructifier cet argent que ceux qui ne font aucun sacrifice pour l'éducation ? »

Oui, tous nos journalistes connaissent ce *petit détail*. Cependant beaucoup feignent de l'ignorer, et plusieurs ont eu l'audace de prétendre le contraire.

Le *Courrier du Canada* publie la note suivante :